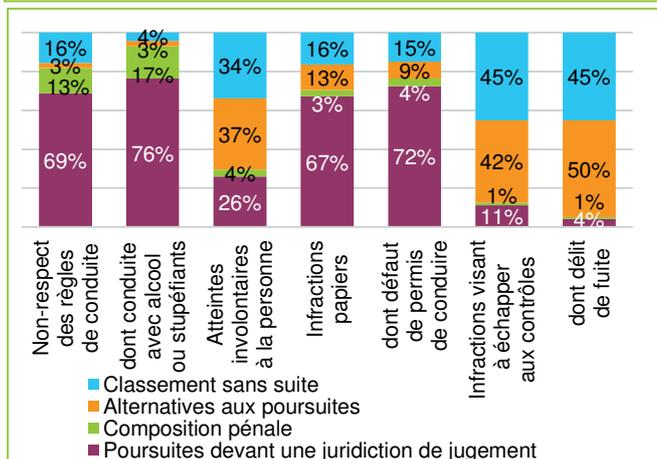


Les condamnations

4 condamnations sur 10 prononcées par les tribunaux en 2019 et 2020 concernent des infractions à la sécurité routière.

411 317 auteurs d'infractions à la sécurité routière ont été orientés par les parquets en 2019 (364 656 en 2020).

Les orientations des auteurs au parquet en 2020 des principales familles ou infractions



Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – fichier statistique Cassiopée. Champ : France métropolitaine et DOM

Les condamnations selon l'infraction principale

	2019	2020
Toutes infractions de sécurité routière	260 523	213 132
Non-respect des règles de conduite	160 612	131 271
Conduite en état alcoolique	107 018	80 471
dont récidive de conduite en état alcoolique	17 237	11 095
dont conduite en état alcoolique et sous l'emprise de stupéfiants	7 006	6 086
Conduite en ayant fait usage de stupéfiants	50 957	48 052
Grand excès de vitesse	2 637	2 748
Atteintes involontaires à la personne	8 411	6 408
Blessures par conducteur sans circonstance aggravante	3 235	2 339
Blessures par conducteur avec circonstances aggravantes ou récidive	4 372	3 412
Homicides par conducteur sans circonstance aggravante	400	336
Homicides par conducteur avec circonstances aggravantes ou récidive	404	321
dont homicides involontaires en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants	127	109
Infractions "papiers"	76 586	62 554
Conduite d'un véhicule sans permis	31 464	25 074
Conduite malgré suspension du permis	28 142	25 883
Défaut d'assurance	15 302	10 259
Défaut de plaques ou fausses plaques	1 678	1 338
Infractions visant à échapper au contrôle	13 068	11 415
Délit de fuite	4 725	3 919
Refus d'obtempérer	7 250	6 598
Refus de vérification de l'état alcoolique	1 085	893
Utilisation d'appareils perturbateurs d'instruments de police	8	5
Autres infractions de circulation routière	1 846	1 484
Tous types d'infractions (contraventions + délits)	621 973	509 636

Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – fichier statistique du Casier judiciaire national. Champ : France métropolitaine et DOM

Le fichier statistique Cassiopé, issu des extractions de l'application de gestion des procédures pénales du ministère de la justice, fournit les statistiques sur les orientations du parquet.

Cette synthèse est basée sur les données semi-définitives 2019 (surtout utilisées ci-dessous) et provisoires 2020 fournies par le Ministère de la Justice.

Vue d'ensemble du contentieux de la sécurité routière

Au début des années 2000, des procédures simplifiées ont été créées pour accélérer le traitement judiciaire des infractions : la composition pénale et l'ordonnance pénale¹. Ainsi sur les 261 000 procédures en 2019, 107 600 étaient des jugements de tribunal, 121 700 des ordonnances pénales et 31 700 des compositions pénales.

Pour les infractions liées au **non-respect des règles de conduite**, la réponse pénale prend très peu la forme d'alternatives aux poursuites. Par exemple, la conduite en état alcoolique (107 000 condamnations en 2019) est sanctionnée à 18 % par composition pénale, 46 % par ordonnance pénale, et par 36 % par jugement en audience du tribunal.

Les infractions « **papiers** » (conduite d'un véhicule sans permis, conduite malgré suspension du permis, défaut d'assurance et défaut de plaques ou fausses plaques d'immatriculation) donnent souvent lieu à une poursuite, en particulier pour les défauts de permis, où près de sept auteurs sur dix sont poursuivis. 27 % des condamnations donnent lieu à des peines de prison, pour un quantum moyen d'emprisonnement ferme de 4,0 mois en 2019.

69 % des atteintes **corporelles involontaires** et 50 % des infractions visant à échapper au contrôle (le délit de fuite, le refus d'obtempérer, le refus de vérification de l'état alcoolique ainsi que l'utilisation d'appareils perturbateurs d'instruments de police) sont sanctionnées par des jugements de tribunal en 2019.

Multi-infractions ou récidive

En cas de multi-infractions dont **l'alcool**, une peine d'emprisonnement est prononcée dans 63 % des cas (contre 19 % si infraction unique). Dans 83 % des situations de récidive, il y a peine d'emprisonnement.

6 infractions « **papiers** » sur 10 sont associées à d'autres infractions, relevées lors d'un contrôle.

Les infractions destinées à **se soustraire à un contrôle** sont souvent associées à d'autres délits routiers. Les peines prononcées sont plus sévères : dans 43 % des cas, des emprisonnements sont prononcés.

En cas d'**homicide involontaire** (805 condamnations en 2019), l'emprisonnement, avec ou sans partie ferme, est prononcé dans 96 % des cas.

¹ La composition pénale, une alternative aux poursuites « renforcée » et qui permet au procureur de la République de proposer, sous le contrôle d'un juge, à l'auteur qui reconnaît les faits, d'accomplir une ou plusieurs mesures énumérées à l'article 41-2 du Code de procédure pénale en échange de l'extinction de l'action publique. L'ordonnance pénale, une procédure sans audience autorisée pour certains délits et contraventions énumérés à l'article 295 du Code de procédure pénale.

Caractéristiques des condamnés pour infractions « papiers » en 2019

	Conduite d'un véhicule sans permis		Conduite malgré suspension		Défaut d'assurance	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	31 473	100	28 156	100	15 305	100
Par sexe						
Hommes	28 517	90,6	26 066	92,6	13 259	86,6
Femmes	2 956	9,4	2 090	7,4	2 046	13,4
Par âge						
moins de 18 ans	896	2,8	-	-	66	0,4
de 18 à 19 ans	4 021	12,8	503	1,8	923	6,0
de 20 à 24 ans	7 352	23,4	5 188	18,4	3 239	21,2
de 25 à 29 ans	5 385	17,1	5 225	18,6	2 992	19,5
de 30 à 39 ans	7 351	23,4	8 119	28,8	4 152	27,1
de 40 à 59 ans	5 737	18,2	7 768	27,6	3 547	23,2
60 ans et plus	731	2,3	1 353	4,8	386	2,5

Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – fichier statistique du Casier judiciaire national. Champ : France métropolitaine et DOM.

Caractéristiques des condamnés pour conduite en état alcoolique ou sous emprise de stupéfiants en 2019

	Conduite en état alcoolique	Conduite en ayant fait l'usage de stupéfiants
Total	107 428	50 971
<i>en %</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Par sexe		
Hommes	87,9	93,1
Femmes	12,1	6,9
Par âge		
moins de 18 ans	0,1	0,7
de 18 à 19 ans	2,5	9,6
de 20 à 24 ans	13,6	28,8
de 25 à 29 ans	14,1	21,4
de 30 à 39 ans	26,0	28,7
de 40 à 59 ans	36,1	10,6
60 ans et plus	7,6	0,2

Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – fichier statistique du Casier judiciaire national. Champ : France métropolitaine et DOM.

Caractéristiques des condamnés pour atteinte involontaire à la personne

	Blessures involontaires par conducteur...		Homicides involontaires par conducteur...	
	sans circ. agg.	avec circ. agg. ou récidive	sans circ. agg.	avec circ. agg. ou récidive
Total	3 242	4 383	401	404
<i>en %</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Par sexe				
Hommes	71,3	87,3	74,8	89,4
Femmes	28,7	12,7	25,2	10,6
Par âge				
moins de 18 ans	0,8	1,5	0,7	0,7
de 18 à 19 ans	6,9	6,7	6,2	8,2
de 20 à 24 ans	15,9	18,8	14,2	21,5
de 25 à 29 ans	11,5	16,3	10,7	17,1
de 30 à 39 ans	18,6	24,5	15,7	22,8
de 40 à 59 ans	26,1	25,0	29,7	22,3
60 ans et plus	20,1	7,1	22,7	7,4

Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – fichier statistique du Casier judiciaire national. Champ : France métropolitaine et DOM

Des condamnés pour infractions « papiers » jeunes

Les auteurs de conduite sans permis sont très jeunes (39 % ont moins de 25 ans en 2019). Les jeunes sont aussi très représentés chez les condamnés pour défaut d'assurance (28 % de moins de 25 ans en 2019).

En revanche, les condamnés pour conduite malgré suspension de permis sont plus âgés : les moins de 25 ans représentent en effet seulement 20 % des condamnés en 2019, leur âge moyen étant de 36 ans (contre 30 ans pour conduite sans permis et 33 ans pour défaut d'assurance). Cela s'explique par le fait que cette infraction implique d'avoir déjà été condamné à une mesure de suspension de permis auparavant.

Ces condamnés sont neuf fois sur dix des hommes.

Les condamnés pour conduite en état alcoolique nettement plus âgés

Les condamnés pour conduite en état alcoolique sont nettement plus âgés que ceux pour infraction « papiers » : 39 ans en moyenne.

Les conducteurs en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants responsables d'homicide involontaire sont jeunes : 47 % ont moins de 30 ans en 2019.

La proportion de femmes s'est accrue ces dernières années en matière de conduite en état alcoolique puisqu'elle est passée de 6 % en 2000 à 12 % en 2020.

Blessures, homicides involontaires

Parmi les condamnés pour atteinte involontaire à la personne, on distingue deux populations : ceux qui présentaient un état alcoolique ou une emprise de stupéfiants sont jeunes (47 % ont moins de 30 ans) ; ceux n'ayant pas de circonstances aggravantes sont beaucoup plus âgés (52 % ont 40 ans ou plus).

Un tiers des condamnés pour blessures involontaires avec circonstances aggravantes ou récidive est en état alcoolique ou sous emprise de stupéfiants.

L'amende forfaitaire délictuelle

Depuis novembre 2018, certains délits routiers « papiers » sont susceptibles de bénéficier d'une amende forfaitaire délictuelle (AFD). Actuellement, les AFD ne sont ni inscrites au Casier judiciaire, ni saisies dans Cassiopée, mais sont depuis peu disponibles dans le système d'information de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

En 2020 ont été émises : 72 319 AFD pour circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance, 17 741 AFD pour conduite d'un véhicule sans permis, 2 013 AFD pour conduite d'un véhicule avec un permis de conduire d'une catégorie n'autorisant pas sa conduite.